



Table ronde : Mobiliser la culture pour défendre le territoire. Expériences croisées

Lieu : UdeM, Montréal

Date : 21 mai 2025, 13h - 17h

Organisation scientifique : Prof. Fabien Girard (Université Grenoble Alpes, Institut universitaire de France), Prof. Ingrid Hall (Université de Montréal)

Dans un contexte mondial marqué par les logiques extractivistes et les défis environnementaux, les luttes territoriales sont devenues un enjeu central, en particulier pour les peuples autochtones, au Québec et ailleurs. C'est ainsi que la défense du territoire et des ressources qui lui sont associées s'est imposée comme une priorité (Dussart et Poirier 2017), et, dans ce cadre, la mise en avant de la culture est devenue un levier de revendication ou d'affirmation identitaire et territoriale, tout en soutenant le droit à l'autodétermination (Clare, Habermehl, et Mason-Deese 2018).

Avec cette table ronde, nous proposons d'explorer ces dynamiques à travers des expériences croisées, en mettant notamment l'accent sur le Québec et le Canada, mais également sur le Pérou et ailleurs. Il s'agira d'interroger la manière dont la culture est identifiée, définie, mobilisée pour défendre les territoires, tout en explorant les différentes stratégies, ainsi que les fondements juridiques sur lesquels elles se déploient.

La table ronde permettra tout particulièrement de discuter de la façon dont la culture est mobilisée par les acteurs en ne perdant pas de vue les opportunités normatives. Nous souhaitons notamment discuter du succès politique et juridique de deux tropes environnementalistes contemporains, à savoir l'intendance de la nature (*stewardship*) et la diversité bioculturelle. Dès 1988, en effet, la Déclaration de Belém souligne l'inextricabilité des liens entre nature et culture, tout en faisant des peuples autochtones des intendants (*stewards*) de la biodiversité¹. Lors du Sommet de la Terre en 1992, l'article 8(j) de la Convention sur la diversité biologique (CDB)² et l'Agenda 21 viennent préciser ces concepts en leur donnant une valeur juridique en droit international. Depuis lors,

¹ Déclaration de Belém, 1988, <https://www.ethnobiology.net/what-we-do/core-programs/global-coalition-2/declaration-of-belem/>.

² Rio de Janeiro, 5 juin 1992, *UNTC* vol. 1760, p. 79.

l'importance accordée aux rapports nature-culture et à l'intendance n'a cessé de s'affirmer. Ainsi, le récent Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal réaffirme l'importance des peuples autochtones comme « gardiens » (*custodians*) de la biodiversité, « partenaires (*partners*) de sa conservation, de son rétablissement et de son utilisation durable », tout en « soulignant les liens essentiels qui existent entre la diversité biologique et la diversité culturelle »³. Porté par différents acteurs académiques ou activistes, autochtones ou non, ce lien entre diversité culturelle et biologique a soutenu le développement des droits dits bioculturels (Girard, Hall, et Frison 2022).

Force est de constater que le concept d'intendant/gardien a pris de l'importance en contexte nord-américain et ailleurs. En revanche, celui de diversité et de droits bioculturels a surtout été élaboré au sud du continent. Les théoriciens mexicains de la bioculturalité, par exemple, indiquent que le patrimoine bioculturel est un « ensemble composé de la culture, de la nature et du territoire, qui forment un holon » (Toledo 2015, 15), tandis que la Cour constitutionnelle de Colombie parle de « droits bioculturels » (Revet 2022). Cette partition évolue cependant. A été en effet signée en 2019, la Déclaration régionale nord-américaine sur la diversité bioculturelle (Mai 2019), laquelle affirme que diversité biologique et diversité culturelle « sont interconnectées, se renforcent mutuellement, sont interdépendantes et souvent codéveloppées », que « les peuples autochtones incarnent la diversité bioculturelle »⁴, tout en reconnaissant à plusieurs reprises le « *stewardship* » des peuples autochtones sur leurs territoires traditionnels, terres et eaux.

Lors de cette table ronde, nous nous interrogerons sur les façons d'articuler territoire et culture dans les différents contextes, aux langages conceptuels mobilisés par les acteurs et notamment ceux de territoire, culture, intendance, bioculturalité, patrimoine.

Les questions suivantes, qui ne sont pas exhaustives, pourront servir de guide dans la préparation des interventions :

- Quel territoire est revendiqué, par qui et dans quel contexte ?
- La culture est-elle mobilisée ? Sous quelle(s) forme(s) (savoirs, pratiques culturelles, cosmologies, etc.) ?
- Quels sont les normes juridiques et outils mobilisés ? Le droit positif (Provincial ou fédéral), le droit international, le droit local, traditionnel, coutumier ? Quelle place pour les déclarations autochtones, les protocoles (bioculturels) communautaires, les *Planes de Vida* (plans de vie), les protocoles de recherche, etc. ?
- Quelles sont les stratégies élaborées ? Quelle est la place des peuples autochtones et de leurs représentants dans ces mouvements de revendication et d'affirmation ?
- Quelles dynamiques culturelles, politiques ou autres impliquent ces stratégies ?

³ COP CBD, Décision 15/4, CBD/COP/15/17 (20 octobre 2023), Section C, para. 7 et Section D.

⁴ <https://www.cbd.int/portals/culturaldiversity/docs/declaration-regionale-nord-america-sur-la-diversite-bioculturelle-fr.pdf>

Le format choisi permettra, dans un premier temps, aux différents intervenants, académiques ou autochtones, d'introduire les différents cas qu'ils souhaitent présenter pour contribuer à la discussion. Dans un second temps, nous échangerons et réfléchirons ensemble. Parmi les académiques, nous souhaitons inviter des intervenants de différentes disciplines, notamment, mais pas exclusivement du droit et de l'anthropologie. Par ailleurs, nous souhaitons croiser les expériences en invitant des chercheurs travaillant sur l'Amérique du Nord, mais également ailleurs et notamment en Amérique latine, à la fois pour comparer les dynamiques spécifiques, saisir l'influence des textes internationaux et identifier les dynamiques de circulation des concepts à l'étude.

Si vous souhaitez participer pour présenter vos travaux, merci d'envoyer une courte biographie (150 mots maximum), ainsi qu'un titre et un résumé de votre intervention (250 mots maximum, durée indicative des interventions de 10 à 15 minutes) d'ici le 30 avril aux adresses suivantes : ingrid.hall@umontreal.ca et fabien.girard@univ-grenoble-alpes.fr.

Références

- Clare, Nick, Victoria Habermehl, et Liz Mason-Deese. 2018. « Territories in Contestation: Relational Power in Latin America ». *Territory, Politics, Governance* 6 (3): 302-21. <https://doi.org/10.1080/21622671.2017.1294989>.
- Dussart, Françoise, et Sylvie Poirier. 2017. *Entangled Territorialities: Negotiating Indigenous Lands in Australia and Canada*. University of Toronto Press.
- Girard, Fabien, Ingrid Hall, et Christine Frison. 2022. « Community Protocols and Biocultural Rights: Unravelling the Biocultural Nexus in ABS ». In *Biocultural Rights, Indigenous Peoples and Local Communities*, édité par Fabien Girard, Ingrid Hall, et Christine Frison, 1-52. London: Routledge.
- Revet, Sandrine. 2022. « Le fleuve et ses gardiens. Droits bioculturels en action sur le fleuve Atrato ». *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*. <https://journals.openedition.org/terrain/22695>.
- Toledo, Víctor M. 2015. « El holón biocultural y su expresión en el espacio ». *Revista Rúbricas*, n° 9, 12-16.